

**CONSEIL MUNICIPAL**

date de convocation :  
30/04/2026

date d'affichage :  
06/05/2026

nombre des membres  
en exercice est de : 11

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

**COMMUNE DE RUHANS**  
(Haute-Saône)

**LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINEES PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026 à 18 H 30**

**Etaient présents** : GIRARD Serge (pouvoir de JAMMY Guerlain) - PELCY Eglantine (pouvoir de VAUGUET Stéphanie) - CARVAL Tom (pouvoir de MATAILLET Cécile) - LAFOSSE Corinne - MAURER Romaric - PERRAULT Cathie - BONFILS Laurent, PIETRINI Romain.

**Absents excusés** : MATAILLET Cécile (pouvoir à CARVAL Tom) - JAMMY Guerlain (pouvoir à GIRARD Serge) - VAUGUET Stéphanie (pouvoir à PELCY Eglantine).

Secrétaire *de séance* : MME Eglantine PELCY.

*Président de séance* : M. Serge GIRARD, Maire.

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), délibération approuvée à l'unanimité.
- Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), délibération approuvée à l'unanimité.
- Désignation membres de la Commission Electorale, délibération approuvée à l'unanimité.
- Désignation Délégué « Défense », délibération approuvée à l'unanimité.
- Changement de photocopieur : étude des propositions reçues, délibération validée – Résultat du vote 10 voix : Pour – 1 voix de non-participation au vote.
- Délibération SIED pour le maintien de la compétence "réseaux" aux communes, délibération approuvée à l'unanimité.
- Délibération SIED pour travaux d'extension du réseau enterré électrique pour desservir l'Entreprise Blanc, délibération approuvée à l'unanimité.
- Entretien du fossé – Combe d'Oiseau, délibération approuvée à l'unanimité.
- Délibération – Rénovation de la porte de l'église et de la croix métallique au cimetière, délibération validée – Résultat du vote : 10 voix : Pour – 1 voix : Contre.
- Délibération – Augmentation des tarifs « week-end » pour la location de la Salle Polyvalente, délibération approuvée à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié à compter du 01 juillet 2022 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Fait à Ruhans le 06/05/2026

Maire  
Serge GIRARD

